

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le 9 avril à 19 heures 00,
le Conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Béatrice ALBERT, maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2026.

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Robert CLOT,
Alex DA SILVA VIEIRA, Gilles JUGE, Elodie LEFEBVRE, Loïc
MERLIN, Sylvain PROTIERE.

Absents : Marina CASTAGNA, Gilles FORRET, Clémentine
KUNEGEL

Secrétaire de séance : Julie ARNAUD

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation
territoriale de la République a, par l'article 127, modifié l'article
L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Le Conseil Municipal peut désormais déléguer au Maire la possibilité
d'effectuer toute demande de subvention auprès de l'Etat ou à
d'autres collectivités territoriales sans qu'il soit besoin d'une
délibération spécifique à chaque projet.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation
Territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'article 127 de cette loi qui modifie l'article L 2122-22 du code
général des collectivités territoriales,

OBJET :

**DELEGATION AU
MAIRE POUR
SOLICITER DES
SUBVENTIONS**

Considérant que le Conseil Municipal peut, désormais, déléguer au
Maire la possibilité d'effectuer toute demande de subvention sans
qu'il soit besoin d'une délibération spécifique à chaque sollicitation
d'un financement de l'Etat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

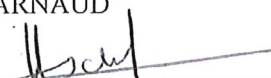
- Donne délégation à Madame la Maire pour déposer tout
dossier de demande de subvention à partir du moment où le
projet pour lequel le dossier est déposé soit inscrit au budget,
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour faire le nécessaire en
la circonstance et signer toutes pièces administratives,

13/2026

La Maire,
Béatrice ALBERT



La secrétaire de séance,
Julie ARNAUD



Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 005-210501813-20260409-D132026-DE